



Compte-rendu de la FS DSO du 10 décembre 2024

Siégeaient à cette réunion :

Pour l'administration : Gwenaëlle Hello (DSO/D, présidente de la FS DSO), Alexandre Teste (DRH), Thomas Fonseca-Bras (APRP), Pascale Dupuy-Piquin (DSO/D/APB), Dimitri Sigler (DSO/DOT/DA), Amandine Aspe (ISST, prend la suite de Danièle Gay), Geneviève Galin (médecin de prévention), Nathalie Lay (infirmière).

Représentants du personnel : Patrick Jann et Simon Leva (FO), Lionel Aguilhon (CGT), Ludovic Bernède et Max Tondeur (CFDT), Loïc Guazzetti et Patricia Varvoux (Solidaires).

1. Validation de l'ordre du jour

Validé avec l'ajout d'un point sur les vêtements de travail.

2. Approbation du dernier compte-rendu de la FS DSO du 24 septembre 2024

Approuvé suite à la prise en compte de l'ensemble des modifications demandées.

3. Présentation du nouveau conseiller de prévention

Matthieu Vaconsin, nouveau conseiller de prévention basé à Toulouse, se présente : arrivé en mai, il coordonne le réseau des assistants de prévention (AP), et fait le lien entre la FS EP et les FS locales. Il souhaite recruter des AP experts dans des domaines spécifiques (ergonomie, réglementation...) et organiser un réseau d'AP ayant des fonctions transverses. Deux recrutements sont en cours dans ce sens.

Question concernant la mise en place de la formation Gestes et postures : le travail se poursuit entre la Formation Permanente et les AP afin de proposer une formation au plus près des agents en 2025.

4. Point sur le suivi du document unique 2025 + résultat du plan d'action risque physique 2024 + suivi de l'évaluation risque chimique

Nouveautés instaurées en 2024 :

Un seul document (DUERP) regroupe à la fois les risques physiques et les RPS. Ajout d'un onglet risque bâtimentaire pour les sites DSO. Pour les sites hébergés, les problématiques bâtimentaires hors périmètre DSO sont inscrites dans les DUERP des DIR concernées.

Réévaluation des risques en 2025 :

Risque physique : mise en place d'un GT par département réunissant l'encadrement et tous les agents. L'objectif sera de passer en revue l'ensemble des risques pour réévaluation et rajout éventuel de nouveaux risques, en particulier les risques spécifiques du terrain (établissement d'un plan d'action).

Risque bâtimentaire : alimenté par les visites de sites et par les éventuelles remontées des GT. Marina Audino sera associée à la démarche.

Risques psycho-sociaux (RPS) : programmation d'une réunion par département pour réévaluer les risques identifiés, sur le même format qu'en 2023.

Suivi du risque chimique :

Poursuite des visites de sites réalisées conjointement par l'AP DSO et les agents afin de procéder à l'inventaire et au tri des produits chimiques utilisés, qui sont ensuite saisis dans le logiciel SEIRICH. Les visites ont déjà été réalisées en ZCE, ZSO et ZICN (sauf Orly), la visite de la ZSE est en cours et les visites des ZNE et ZO sont à planifier pour 2025.

FO pose la question des risques liés à l'emport et au stockage de produits chimiques dans les véhicules de maintenance : l'AP DSO se veut rassurant, le risque incendie est très faible étant donné le point éclair élevé des produits utilisés (les véhicules sont normalement équipés d'extincteurs), et il n'y a pas de risque de pollution de l'air de l'habitacle par les aérosols employés.

Présentation des principales situations à risque par département dans le DUERP :

- DOA : formation lidar de Nice, formation ATEX, travail sur navires.
- DOS : conception et extension de l'espace pour manipulation, manipulation des mâts vent, manipulation des stations sur les navires.
- DOT : travail isolé (voir quel dispositif est le plus adapté), exposition aux UV.
- CMM : nouvel atelier a permis de réduire les risques de chute.
- LM : fourniture d'EPI.
- CMR : rayonnements ionisants et électromagnétiques, risque chimique, activités d'usinage qui peut dégager des gaz potentiellement cancérigènes.

FO demande quelles sont les pistes envisagées pour réduire le risque de travail isolé : l'AP DSO indique que la mise en place d'un dispositif DATI adapté est une solution possible, mais sera à choisir en concertation avec les agents. Dans les cas de zones blanches, il existe également des DATI à déclenchement d'alerte différé (p. ex. déclenchement automatique de l'alerte au bout d'une heure si elle n'est pas désactivée par le porteur).

5. Présentation du plan de prévention risque routier (PPRR 2024-2029)

Les accidents de la route représentent les principaux risques : 50 % des accidents de travail, dont 70 % sont des accidents de vélo.

Le PPRR est mis en place au niveau de l'établissement et se décline en 3 axes principaux : management des déplacements (gestion et préparation des déplacements, gestion des aléas...), management des véhicules de service (choix des véhicules et des équipements, entretien...), et renforcement des compétences (autorisations de conduite, formations...).

Ce plan devra être adapté localement pour tenir compte des enjeux spécifiques à chaque site.

La phase actuelle consiste à réaliser un état des lieux par direction métier et par DIR (la problématique incombe essentiellement aux DIRs), afin d'élaborer un plan d'action national et local. Les mesures de prévention envisagées relèvent de la formation et de la sensibilisation, de la gestion des déplacements, du choix des véhicules et des équipements ainsi que du suivi des incidents routiers.

DSO/D soulève la question du passage d'une autorisation de conduite collective telle que pratiquée actuellement à une autorisation individuelle. Un rappel est également fait concernant les limitations de vitesse demandées aux agents publics dans le cadre de leurs trajets professionnels : 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute, et 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voies rapides.

La CGT remarque que l'application de ces limitations de vitesse pose la question de l'actualisation des calculs menés dans le cadre d'OSMOSE pour l'armement des Pôles de maintenance. DOT/DA indique que l'impact ne sera pas significatif, l'algorithme d'OSMOSE se basant sur des vitesses moyennes (p. ex. 73 km/h sur nationale), de même l'arbitrage mené dans le cadre d'OGED est plutôt favorable aux

agents. L'AP DSO précise qu'il s'agit d'une recommandation pour réduire le risque routier et favoriser la sobriété énergétique, mais c'est bien le Code de la route qui s'applique.

La CFDT revient sur le besoin d'une formation conduite spécifique aux routes de montagne, qui était notamment remontée de la dernière visite de site à Grenoble. DOT/DA confirme que le point a bien été abordé lors du GT Véhicules et est à l'étude.

FO note que le PPRR mentionne la possibilité pour les agents de rentrer à leur domicile personnel plutôt qu'à l'adresse administrative avec le véhicule de service dans le cas où le trajet de retour prolongerait excessivement le temps de conduite. DOT/DA indique que cela se pratique déjà, de même que la possibilité de prendre le véhicule de service la veille au soir pour débiter une tournée le lendemain en partant de son domicile. Dans tous les cas, la décision doit être prise en concertation avec le RZO.

6. Point avec SG/LP/D sur l'avenir du site de Trappes

Situation actuelle :

Trappes est encore un site stratégique pour Météo-France avec une station sol, un radar, un robotsonde avec un générateur d'hydrogène. Le site abrite également 6 km linéaires d'archives (fond documentaire, archives climats et DIRCOM).

Une trentaine d'agents y sont présents : 8 pour CMR/IMI (ateliers Élec et Méca), 8 pour la DLP, 3 pour SG/LP/DSI, 5 en travail à distance et 6 pour DIRCOM/DOC (5 km linéaires d'archives et cellule PAO).

Perspectives :

L'activité de maintenance radar est pérenne, et il serait possible de maintenir sur site une petite équipe de DIRCOM/DOC pour le fond documentaire et les instruments anciens. Les autres postes ont vocation à être relocalisés ailleurs au fil des départs en retraite. À moyen terme (2035), il ne resterait donc que 15 agents sur site (essentiellement pour DIRCOM/DOC), soit la moitié des agents actuels.

Il n'y a plus les moyens nécessaires pour entretenir tous les bâtiments, l'activité va progressivement se recentrer sur les bâtiments 1 (majorité des agents du site) et 35 (atelier mécanique radar).

Cette évolution est aussi la conséquence de la circulaire de 2023 sur l'occupation des immeubles de l'État qui fixe une valeur cible d'occupation des locaux de 16 m²/résident, avec un objectif de réduction de la consommation énergétique. Le site étant encore doté de chaudières au fuel, il est prévu de remplacer le système de chauffage du Bât. 1 et de limiter l'utilisation de la chaudière du Bât. 41.

Historique des projets de réaménagement du site de Trappes :

- Début 2023 : projet d'implantation du CEREMA sur le site (rénovation du Bât. 41).
- Mai 2023 : lancement par la MRPIE (Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'État) d'une étude de valorisation du site (construction de logements sur la partie sud-est du site).
- Novembre 2023 : abandon du projet d'implantation par le CEREMA.
- Juin 2024 : étude lancée par la MRPIE pour une rénovation énergétique ainsi qu'une densification du site. Objectif : préparer un dossier qui sera soumis à l'automne 2025.

Projet de valorisation de la partie sud-est du site (hangars + atelier méca + RS auto) :

Cession de cette partie à un aménageur pour la construction de logements, en prenant en compte les contraintes de Météo-France. Le projet est en sommeil pour l'instant.

Projet de densification et de rénovation énergétique de la partie nord-ouest du site :

Rénovation des bâtiments 1 (Météo-France), 41 (CMR/IMI Atelier élec), 42, 52 + option sur le Bât. 20.

Planning éventuel :

- Fin 1^{er} trimestre 2025 : labellisation lors de la conférence nationale de l'immobilier.

- 2025 : étude détaillée, élaboration du DCE et si le financement nécessaire est obtenu (ce qui n'est pas évident dans le contexte actuel) suivra :
- 2025-2026 : phase de consultation.
- 2026-2027 (2028) : phase de travaux.

Pour SG/LP/D, ce projet peut être une opportunité pour Météo-France : ce serait l'occasion de mutualiser un certain nombre de moyens avec les autres occupants du site, d'avoir des locaux rénovés avec un meilleur confort thermique, et cela pourrait également donner un avenir au site dans le contexte de baisse continue des moyens humains et financiers.

À ce jour, SG/LP/D précise que ce projet n'est pas encore validé.

La CFDT s'interroge sur ce qui est pris en compte dans la surface d'occupation redéfinie par agent : SG/LP/D indique que le dialogue avec les services de l'État est constructif, et n'a pas trop d'inquiétude sur la prise en compte des spécificités de Météo-France pour le ratio d'occupation.

FO rappelle que Trappes est un site engagé dans un programme international et s'inquiète de la bonne prise en compte des engagements internationaux de Météo-France vis-à-vis de la continuité du radiosondage sur ce site si jamais le robotsonde doit déménager. SG/LP/D précise que l'étude qui a été lancée ne porte que sur la viabilité économique du projet sans prendre en compte la dimension technique, mais ce point ne devrait pas poser de difficulté.

FO insiste que Météo-France ne peut pas se permettre d'avoir une interruption de l'activité du radiosondage pendant la phase de travaux et qu'il est nécessaire de l'anticiper. Bien que nous n'en soyons pas à ce niveau de l'étude, SG/LP/D prend note de la remarque.

La CGT demande des précisions sur le nombre de personnes qui utilisent la cantine du site ainsi que sur le prestataire : SG/LP/D répond que le prestataire actuel DéliSaveur est très satisfaisant (la cantine est gérée par 2 personnes), mais il n'y a au mieux qu'une cinquantaine de couverts par jour, ce qui n'est pas tenable économiquement sur le long terme.

7. Revue du plan d'action H&S (Amélio + eLog)

Mise en place d'un espace d'échange pour les sujets techniques au sein de la DSO :

La solution du forum Agora a été discutée le 24/10/2024 avec la DSI et DOT/DA. La solution n'est pas jugée satisfaisante par DSO/DOS, en particulier concernant la modération du forum. DSO/D demande un retour vers DOS afin d'identifier les points de blocage et de voir si un arrangement est possible.

Identification d'une solution de remplacement des jumelles laser pour les classifications de site :

La solution d'une appli dédiée sur smartphone n'est pas validée.

Remplacement des tubes TR par une solution non radioactive :

Remplacements réalisés en 2024 sur les radars d'Arcis, de Blaisy et de Plabennec, le radar de Toulouse est prévu en 2025.

Mise en place d'une formation PRAP allégée pour les TZO :

Formation en cours de montage à PA2S tel que précisé par le conseiller de prévention.

Suivi des habilitations :

DOT/DA indique que le suivi des habilitations n'est pas possible sous PADOA pour la hiérarchie (N+2), la mise en place d'un suivi (hors médical) via la GMAO devrait pallier cette difficulté. Le Dr Galin ajoute que les listes étant nominatives, il est important d'informer le service médical de la présence de nouveaux arrivants pour connaître les habilitations attendues.

Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE) :

Prise en compte du risque hydrogène.

FO indique que tout est bien suivi et à jour pour le service concerné (DOA).

Risque amiante :

Mise en place d'une DTAtèque par la DLP à l'été 2024 afin de suivre le risque amiante pour l'ensemble des bâtiments.

8. Revue des signalements RSST

Nouveaux signalements :

629		Confidentiel.
640	DSO/DOT/ZSE Ajaccio	Infiltrations d'eau au CMIR d'Ajaccio : problème identifié depuis longtemps, ne sera vraiment résolu qu'à la réfection du bâtiment normalement prévu courant 2025.

Signalements précédents :

0374	DSO/DOT/ZCE	Risque hauteur au radar de St-Rémy-de-Blot : première solution non satisfaisante, l'entreprise est venue reprendre des mesures et doit faire une nouvelle proposition en 2025.
0384	DSO/DOA/GCA	Problème de chauffage au bâtiment Pascal : une amélioration est perçue par le service depuis l'installation d'une porte-sas, mais pas encore complètement satisfaisant. Le signalement reste ouvert.
0439	DSO/CMR/DEP Toulouse	Problème d'étanchéité de fenêtre bureau EdC : pas de nouvelle infiltration, mais une relance de la DLP va être faite pour prise en charge.
0463	DSO/DOT/ZSE Bastia	Risque hauteur en intervention sur les mâts vent du port de Bastia : travaux toujours en attente en septembre 2024, relance faite au port de Bastia par l'AP DSO mais pas de retour. Les activités de maintenance sont suspendues sur le site.
0465	DSO/CMR/DEP	Problème d'obtention d'un profil développeur et d'un profil opérationnel nécessaires dans le cadre du travail à distance : problème résolu pour un agent mais pas pour l'autre, une solution est identifiée par la DSI mais sa mise en place prend du temps.
0467	DSO/DOT/ZCE Grenoble	Nouveau véhicule de service équipé d'un siège passager non réglable : véhicule toujours à Grenoble, à voir si les agents souhaitent qu'il soit réattribué. Le problème concerne 3 véhicules, la vigilance est de mise sur les éléments considérés comme optionnels lors de l'achat de véhicules utilitaires (siège réglable et airbag côté passager).
0469	DSO/DOT/ZSO Tarbes	Défectuosités relevées sur les sites NIVÔSE de Maupas, Soum Couy et Lac d'Ardiden : un prototype est finalisé et prêt à être installé (Soum Couy en 2025 ?). Les activités de maintenance sont toujours suspendues, en attente des travaux de sécurisation.
0513	DSO/DOT/ZSE Nîmes	Problème d'étanchéité de la terrasse : travaux réalisés et contrôle électrique du site conforme. Le signalement est clôturé.
0549	DSO/DOT/ZO Brest	Présence de rongeurs : intervention de la société SAPIAN, plus de trace de passage de rongeurs depuis. À suivre sur la durée.
0564	DSO/DOT/ZSO Perpignan	Absence d'entretien de la végétation et présence de tiques au niveau de l'aéroport : le point sera évoqué à l'occasion de la visite de DSO/D sur site en janvier prochain.
0578	DSO/DOT/ZSO Perpignan	Problème d'information du personnel Météo-France lors d'une alerte à la bombe sur l'aéroport : pas de retour, le signalement reste ouvert.

9. Revue des accidents de service

13/09/2024	DSO/MSO	Chute d'un agent à vélo, pas d'action possible.
------------	---------	---

10. Visites de sites

Une visite de la ZSE par la FS DSO est prévue en 2025 : une partie « continent » du 3 au 6 février, et une partie en Corse à planifier potentiellement fin 2025.

Programme de la partie continentale du 3 au 6 février 2025 :

J1 : Sospel.

J2 : Nice (pôle OBS de Nice + lidar et radar), capitainerie d'Antibes.

J3 : radar de Collobrières, pôle OBS d'Aix.

J4 : pôle OBS de Nîmes, RS auto + radar.

11. Points divers et date de la prochaine réunion de la FS DSO

La CGT indique que les commandes de vêtements de travail sont très utiles et pose la question de leur renouvellement pour les nouveaux arrivants. DSO/D/APB informe qu'un marché spécifique devrait être mis en place, mais il faut préserver la possibilité de s'équiper via la carte achat, en particulier pour les équipements nécessitant un essai préalable.

Dates des prochaines FS DSO en 2025 : 18 mars, 23 septembre et 9 décembre 2025.

Vos représentants SNITM-FO à la FS DSO : Patrick Jann et Simon Leva.